

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025**

| |
|---------------------------------|
| CONSEILLERS MUNICIPAUX : |
| EN EXERCICE : 15 |
| PRÉSENTS : 13 |
| Procuration : 1 |
| Absente : 1 |

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : BEILLA-PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

8 - OBJET : PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA FORET SECTIONALE DES FAUX DE SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE 2026 – 2045

Le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt sectionale des Faux de saint Alban sur Limagnole établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 212-1 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement forestier proposé.

Le Maire,

Samuel SOULIER

